

Commune de THENAY

Département de Loir et Cher

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : Daniel ROINSOLLE – Delphine COSSON - Alain BRUN – Manon DIARD – Denis SALVAUDON – Patrick DEROUIN – Odile LAFONTAINE – Robert LEJARRE – Jean-Luc BABIN – Danièle PRUDHOMME-HALLERY -
<i>Présents</i>	10	
<i>Votants</i>	15	<i>Absents excusés</i> : Pascale JOUSSELIN donne pouvoir à Odile LAFONTAINE Jackie MOREAU donne pouvoir à Denis SALVAUDON Véronique RIVIERE donne pouvoir à Danièle PRUDHOMME-HALLERY Yannis DEPOND donne pouvoir à Robert LEJARRE David PILLAULT donne pouvoir à Daniel ROINSOLLE
<i>VOTE POUR</i>	15	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

CONSTRUCTION DE LA SALLE DE GARDERIE PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel relatif à l'opération de construction et d'aménagement d'une salle de garderie périscolaire annexé à la présente délibération.
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget primitif 2015 de la commune.
- Autorise le Maire à solliciter les aides financières :
 - o de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2015,
 - o de l'Assemblée Nationale au titre de la Réserve parlementaire.
- Autorise le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document utile pour mener à bien le projet.

SOUTIEN AU SIVOS THESEE/BOURRE POUR LA NON FERMETURE DE CLASSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient le SIVOS Thésée/Bourré dans ses démarches pour la non fermeture de classes au sein de son regroupement.

UTILISATION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE COMMUNALE JEAN RABET PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de laisser l'utilisation de la vaisselle gratuitement aux associations locales qui utilisent la salle communale Jean Rabet à compter du 1^{er} MARS 2015 et précise que le remplacement de la vaisselle cassée se fera néanmoins au tarif déjà appliqué.

Pour le Maire absent,
Le Maire-adjoint délégué,

Odile LAFONTAINE